

Document d'approbation

Commune de VALLEROIS-LE-BOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Centre de la commune au
1/2000 ème

Pièce n°4.2.37

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 26/02/2026

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules César - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
info@vballiance.fr

Agence de Besençon
Tél : 03.81.83.53.29 -
info@vballiance.fr

Légende :

—

—

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation
UAirb : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UAic : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage
UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages
UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation
UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UBe : Secteur la zone UB, activité industrielle autorisée
UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage
UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique
UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation
UL : zone urbaine destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics
ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques
AUL : Zone à urbaniser destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000
Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage
Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers
Ata, Atb, Atc, Atd... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)
Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation
Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI
NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs
NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions
Ngtr, Ngtrb : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL
Nta, Ntb... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL
Ntib : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
Ntir : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
Npr : Secteur de la zone N correspondant à des projets photovoltaïques validés par la CDPENAF

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

Anciennes Mines (Source : BRGM)

Anciennes carrières (Source : BRGM)

Indice karstique (Dolines)

Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

Falaises

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

Zone A - contrainte très forte

Zone B - contrainte forte

Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

Axe Ligne Haute Tension

Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

Ruissellement (source : DDT + Commune)

Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Aléa très fort

Affaissement / effondrement

Glissement de terrain

Chute de blocs

Aléa fort et moyen

Affaissement / effondrement

Glissement de terrain

Chute de blocs

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151.23

Arbre remarquable

Haie

Alignement d'arbre

Ripisylve

Vergers, pré-vergers, îlots verts

Boisement protégé

Zones humides avérées (Source : IAD, Commune, DREAL)

Zones humides à compenser

Zones humides de compensation

Milieux humides (Source : DREAL)

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151.19

Elément ponctuel du bâti ou du paysage

Elément linéaire du bâti ou du paysage

Prescriptions réglementaires

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

Espace vert à créer

OAP densification

OAP sectorielle

Liaison douce - cheminement de randonnées à préserver

Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

Limite communale

Bâtiment agricole (source : CA70, IAD, Commune) à la date d'approbation du PLUI

Zone de sauvegarde Sage Breuchin

Cours d'eau (source : DDT)